Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260911-20260706-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026-07-06

L'an deux mille vingt-six, le 11 septembre 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 7 septembre 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pouvoirs :0 Suffrages exprimés : 15

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Catherine LE ROUX, Jean-Marie ROBERT, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Marc LÉCULLÉE

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération : rapport d'activités 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération doit faire l'objet d'une communication en conseil.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Ile-aux-Moines, le 15/09/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (Morbihan)

Le secrétaire de séance
Marc LÉCULLÉE

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 17/09/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.